

**Nous sommes là pour vous aider**



N°15059\*01

## ASSOCIATIONS

# COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

*« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »*

**NOM DE L'ASSOCIATION :**

SIRET : .....

RNA :

SIRET : .....

RNA :

# 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification (nom de l'association **en toutes lettres**) :

Nom : .....

N° de SIRET : .....

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture: .....

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des associations :

.....

- **Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?**

- **Décrire précisément la mise en œuvre de l'action (activités, comment ?...):**

- **Quel a été le nombre de personnes impliquées (par type de publics) ?**

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Issus des Chaillots	Quartiers des Arènes/ Ch Plaisants	Autres quartiers Ville de Sens	Agglomé ration

→ Explication écart entre public visé et public touché :

SIRET : .....

RNA :

# 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

- Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

① Objectifs :

- Etayage en matière de connaissances, de compétences afin qu'il puisse assumer pleinement sa fonction de concertation, du point de vue des habitants dans le pilotage du contrat de ville

→ **Critères indicateurs** :

→ **Résultats obtenus** :

→ **Ecarts** :

② Implications des habitants :

③ Partenariats :

SIRET : .....

RNA :

## 2. Tableau de synthèse

**NOM DE L'ASSOCIATION** : .....

**Exercice**

CHARGES	Prévision <sup>1</sup>	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision <sup>1</sup>	Réalisation	%
<b>CHARGES DIRECTES</b>				<b>RESSOURCES DIRECTES</b>			
<b>60 – Achats</b>	0 €	0 €	#DIV/0!	<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>			#DIV/0!
Prestations de service			#DIV/0!	<b>74- Subventions d'exploitation <sup>2</sup></b>	0 €	0 €	#REF!
Achats matières et fournitures			#DIV/0!	<b>Etat</b> : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	0 €	0 €	#DIV/0!
Autres fournitures			#DIV/0!	- CGET (ex ACSé)			#DIV/0!
<b>61 - Services extérieurs</b>	0 €	0 €	#DIV/0!	-			#DIV/0!
Locations immobilières et mobilières	0 €		#DIV/0!	-			#DIV/0!
Entretien et réparation			#DIV/0!	<b>Région(s)</b> :			#DIV/0!
Assurance			#DIV/0!				#DIV/0!
Documentation	0 €		#DIV/0!	<b>Département(s)</b> :			#DIV/0!
Divers			#DIV/0!				#DIV/0!
			#DIV/0!	<b>Intercommunalité(s) : EPCI<sup>3</sup></b>			#DIV/0!
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	0 €	0 €	#DIV/0!				#DIV/0!
Rémunérations intermédiaires et honoraires			#DIV/0!	<b>Commune(s)</b> : (détailler)			#DIV/0!
Publicité, publication			#DIV/0!	sens CV	0 €	0 €	#DIV/0!
Déplacements, missions			#DIV/0!				#DIV/0!
Services bancaires, autres			#DIV/0!				#DIV/0!
			#DIV/0!	<b>Organismes sociaux</b> (détailler) :			#DIV/0!
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0 €	0 €	#DIV/0!				#DIV/0!
Impôts et taxes sur rémunération,			#DIV/0!				#DIV/0!
autres impôts et taxes			#DIV/0!	<b>Fonds européens</b>			#DIV/0!
<b>64- Charges de personnel</b>	0 €	0 €	#DIV/0!	<b>L'ASP</b> (ex-CNASEA -emplois aidés)			#DIV/0!
Rémunération des personnels			#DIV/0!	<b>Autres établissements publics</b>			#DIV/0!
Charges sociales			#DIV/0!	<b>aides privées</b>			#DIV/0!
Autres charges de personnel			#DIV/0!	<b>75 - Autres produits de gest° courante</b>			#DIV/0!
<b>65- Autres charges de gest° courante</b>			#DIV/0!	- dont cotisations, dons manuels ou legs			#DIV/0!
<b>66- Charges financières</b>			#DIV/0!	<b>76 - Produits financiers</b>			#DIV/0!
<b>67- Charges exceptionnelles</b>			#DIV/0!	<b>77-Produits exceptionnels</b>			#DIV/0!
<b>68- Dotation aux amortissements</b>			#DIV/0!	<b>78-Reports ressources non utilisées</b>			#DIV/0!
(trop-perçu)				(déficit)			
<b>CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION</b>				<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	0 €	0 €	#DIV/0!	<b>FONDS PROPRES</b>			#DIV/0!
Frais financiers			#DIV/0!				#DIV/0!
Autres			#DIV/0!				#DIV/0!
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>#REF!</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>							
<b>86-Emploi contribut° volontaires en nature</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>87-Contributions volontaires en nature</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>#DIV/0!</b>
860-Secours en nature			#DIV/0!	870-Bénévolat			#DIV/0!
861-Mise à disposition gratuite de biens et services		0 €	#DIV/0!	871-Prestations en nature			#DIV/0!
862-prestations gratuites							
864-Personnel bénévole			#DIV/0!	875-Dons en nature			#DIV/0!
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>#DIV/0!</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

SIRET : .....

RNA :

### 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires<sup>4</sup> en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

**Je soussigné(e), (nom et prénom)**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu.**

**Fait le : ..... à .SENS.....**

**Signature**

<sup>4</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »

**SIRET : .....**

**RNA :**